



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

MOBILITÉ DURABLE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
D'UN PARKING DESSERVANT LA HALTE FERROVIAIRE D'HAISNES-LES-LA-BASSEE
SUR LA COMMUNE DE DOUVRIN - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 POUR LES LOTS 1
ET 2**

Vu la décision n°2021_717, du 08 décembre 2021, par laquelle le Président a autorisé l'attribution et la signature d'un marché ayant pour objet l'aménagement d'un parking desservant la halte ferroviaire d'Haines-les-la-Bassée sur la commune de Douvrin selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Société SATN sise à Lillers (62192) ZI du Rieux pour un montant de 381 563,30 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°1 + tranche optionnelle n°1) pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux hors période de préparation de 30 jours. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle est d'un mois à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux
- Lot 2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME sise à La Bassée (59480) 3, Zone Porte d'Estaires pour un montant de 58 713,90 € HT (offre de base + prestations supplémentaires éventuelle n°2) pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, hors période de préparation de 30 jours.
- Lot 3 : Société CITEVERT sise à Liévin (62800), ZA des Alouettes pour un montant de 52 339,70 € HT pour une durée de 2 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux hors période de préparation de 30 jours

Considérant que les lots 1 et 2 ont été notifiés le 16 décembre 2021,

Considérant que le lot 1 : Terrassement – Assainissement – Voirie – Signalisation – Tranchées communes – Génie civil Réseaux, attribué à la société SATN :

- Ordre de service (OS) n° 1 - période de préparation : à compter du 23/12/2021 (délai de 30 jours)
- OS n°2 – Démarrage travaux de la tranche ferme : à compter du 14/03/2022 (délai de 5 mois)
- OS n°3 – Arrêt travaux de la tranche ferme : à compter du 24/06/2022
- OS n°4 – Reprise travaux de la tranche ferme : à compter du 18/07/2022
- OS n°5 – Prix nouveaux
- OS n°6 – Prix nouveaux

Considérant que les travaux ont été achevés au 02 septembre 2022,

Considérant qu'en cours d'exécution et à la demande du maître d'ouvrage, de nouveaux produits ont été ajoutés au bordereau des prix unitaires (BPU), et qu'il convient de contractualiser ces modifications :

- Choix d'un modèle de potelet avec des caractéristiques différentes de celles prévues au marché : prix unitaire de 168 € HT (quantité réelle : 24)
- Choix d'un modèle de potelet PMR avec des caractéristiques différentes de celles prévues au marché : prix unitaire de 172,40 € HT (quantité réelle : 18)
- Pose d'un nouveau câble pour armoire IRVE comprenant :
 - le déraccordement de l'armoire de commande au prix 145,00 € l'unité. (quantité réelle : 1)
 - la pose de disjoncteur courbe C adapté au prix de 590,00 € l'unité. (quantité réelle : 3)

Considérant que la tranche optionnelle n'est pas affermée, le montant du marché estimé (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) est de 363 584,50 € HT,

Considérant que le montant du marché, fonction des quantités réelles, est porté à 364 330,00 € HT, soit une augmentation de 745,50 € HT par rapport au montant estimé du marché (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) initialement fixé à 363 584,50 € HT (+0.205%).

Considérant que le lot 2 : Éclairage public – Réseau basse tension, attribué à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES :

- OS n°1 – Période de préparation : à compter du 23/12/2021 (délai de 30 jours)
- OS n°2 – Démarrage des travaux : à compter du 30/05/2022 (délai de 5 mois)
- OS n°3 – Prix nouveaux
- OS n°4 – Arrêt des travaux : à compter du 24/06/2022
- OS n°5 – Reprise des travaux : à compter du 18/07/2022
- OS n°6 – Arrêt des travaux : à compter du 09/09/2022
- OS n°7 – Prix nouveaux
- OS n°8 – Reprise des travaux : à compter du 16/01/2023

Considérant que les travaux ont été achevés au 27 février 2023,

Considérant qu'en cours d'exécution et à la demande du maître d'ouvrage, de nouveaux produits ont été ajoutés au bordereau des prix unitaires (BPU), il convient de contractualiser ces modifications,

- Prise en compte modification des ensembles d'éclairage :
 - 1 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre double hauteur 8 m, luminaires 16 et 24 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 742.60€ l'unité (quantité réelle : 9)
 - 2 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 8 m, luminaires 48 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 614.40 € l'unité (quantité réelle : 2)
 - 3 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 8 m, luminaires 16 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 578.80 € l'unité (quantité réelle : 3)
 - 4 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 4 m, luminaires 16 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 1 471.50 € l'unité (quantité réelle : 2)
- Modification de l'installation IRVE comprenant :
 - 5A : Déraccordement de câbles au prix de 255.90 € l'unité (quantité réelle : 2).
 - 5B : Suppression de câbles au prix de 575.80 € le forfait (quantité réelle : 1).
 - 5C : Fourniture et pose de câbles 4x16 mm² au prix de 8.50 € le mètre linéaire (quantité réelle : 105).

Considérant que le montant du marché, fonction des quantités réelles, est porté à 60 694 € HT, soit une augmentation de 1 980,10 € HT par rapport au montant estimé du marché initialement fixé à 58 713,90 € HT (+3.37%).

Considérant ces évolutions, il convient de signer un avenant n°1 avec la société SATN pour le lot 1 et un avenant n°1et avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour le lot 2,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 pour le lot 1 et un avenantn°1 pour le lot 2 au marché ayant pour objet l'aménagement d'un parking desservant la halte ferroviaire d'Haisnes-les-la-Bassée sur la commune de Douvrin et de les signer selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Société SATN sise à Lillers (62192) ZI du Rieux pour un montant de + 745.50 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°1).

Le montant du marché (sans affermissement de la tranche optionnelle) initialement estimé à 363 584,50 € HT, est porté à 364 330,00 € HT, fonction des quantités réelles (+0.205%).

- Lot 2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME sise à La Bassée (59480) 3, Zone Porte d'Estaires pour un montant de + 1 980.10 € HT. Le montant du marché initialement estimé à 58 713,90 € HT, est porté à 60 694 € HT, fonction des quantités réelles (+3.37%).

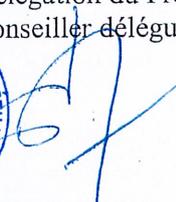
PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 7 JUIL. 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




CHRÉTIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 7 JUIL. 2023

Et de la publication le : - 7 JUIL. 2023

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




CHRÉTIEN Bruno